



République du Bénin

Présidence de la République

Agence de Développement de Sèmè City



I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Structure : Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

Objet : Sélection de trois (03) formateurs pour assurer les sessions de formations en langue, par accord cadre à contrat subséquent sur trois (03) ans.

Référence SIGMAP du marché : PI_UPR_100693

Avis N° ..1.0../ADSC/PRMP-UPR/SP-PRMP/2025 du 26 MARS 2025

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le vendredi 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des ressources de l'État, afin de financer le projet SÈMÈ CITY, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection de trois (03) formateurs pour assurer les sessions de formations en langue, par accord cadre à contrat subséquent sur trois (03) ans.
3. La présente procédure vise à sélectionner trois (03) formateurs pour mettre en place un dispositif efficace et innovant d'enseignement de la langue anglaise dans le centre de langue de l'ADSC.

Plus spécifiquement, les consultants recrutés devront :

- Accompagner les apprenants dans leurs objectifs de mise à niveau en anglais général et anglais spécialisé ;
 - Accompagner les apprenants dans leurs objectifs d'acquisition des tests d'anglais des affaires ;
 - Contribuer à la bonne marche du Centre de langues.
4. Le délai de réalisation de la mission est trois (03) ans maximums. La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre pluri attributaire. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par la signature de contrats subséquents d'une durée d'exécution de douze (12) mois conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.
 5. Les candidats individuels intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations notamment les diplômes, les références professionnelles concernant

l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ ou les contrats antérieurs en relation avec le domaine des prestations).

6. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
7. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans les tableaux des critères de sélection.
8. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des notes obtenues par les candidats.

Les candidats le plus qualifiés et inscrits sur la liste restreinte seront invités à la négociation du marché. En cas d'échec des négociations avec un consultant présélectionné, le consultant suivant immédiatement sera invité à son tour à la négociation jusqu'à l'épuisement de la liste.

L'Autorité Contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement aux négociations.

9. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous critère d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+3 au moins : 05 points ✚ Être titulaire d'un diplôme/certificat spécifique à l'enseignement de la langue anglaise type CELTA, TEFL, TESOL : 15 points ✚ Être titulaire d'une attestation ou d'un certificat justifiant la participation à des activités de maîtrise de parole en public ou leadership (Tedx, Toastmasters ou équivalent) : 5 points 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme/attestation de diplôme (copie légalisée ou copie certifiée conforme suivant la législation du pays du soumissionnaire) - Copie d'un diplôme/certificat /attestation ou tout autre document tenant lieu de la preuve du niveau requis - Copie du certificat /attestation y relatif.



10. La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, les consultants ayant réalisés le plus de missions spécifiques seront privilégiés.

On entend par missions spécifiques, les missions réalisées en qualité de formateur de langues au profit d'une institution académique ou d'une organisation éducative.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessous : Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052", à Cotonou, tél : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com, et prendre connaissance du document d'avis à manifestation d'intérêt au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrables de 8h 30 minutes à 12h 30 et de 14h à 17h 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 27 MARS 2025 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, E-mail : sc.prmp@semecity.com. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que la candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard le 08 AVR 2025 à 10 heures 00 minute.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents,

à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ADSC sise au rez de chaussée le
08 AVR 2025 à 10 heures 30 minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité Contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le 08 AVR 2025

Mondoukpe HV FADONUGBO
PRMP/ADSC